

Résumé

1. Chercheur principal : Paul Morin, Université de Sherbrooke
2. Cochercheurs : Xavier Leloup, INRS Urbanisation
Evelyne Baillergeau, CAU CSSS Jeanne-Mance – équipe CREMIS
Jacques Caillouette, Université de Sherbrooke
Collaborateurs : Fahimeh Delavar
Didier Gysler
Andrée-Yanne Parent
Janie Poudrier
Stéphanie Turcotte
Stéphanie Maillet
3. Partenaires : Office municipal d’habitation de Montréal
Office municipal d’habitation de Sherbrooke
4. Établissement :
gestionnaire Université de Sherbrooke
5. Titre : Habiter en HLM : Impacts sur la santé et le bien-être des ménages familiaux
6. Numéro du projet : 2008-EI-124791
7. Programme : Évaluation des impacts des politiques publiques sur la santé et le bien-être de la population
8. Partenaires : Ministère de la Santé et des Services sociaux
Société d’habitation du Québec
Fonds de recherche sur la société et la culture du Québec

HABITER EN MILIEU HLM : IMPACTS SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Nous nous sommes intéressés à une forme particulière de logement qui, en principe, devrait constituer un apport significatif à la santé et au bien-être des ménages familiaux qui y ont accès : les habitations à loyer modique (HLM). La recherche repose sur l'hypothèse générale que les niveaux de bien-être et de santé autodéclarés sont affectés par la situation résidentielle des ménages. L'étude cherche ainsi à isoler l'effet des HLM sur différentes caractéristiques personnelles, cet effet pouvant se manifester par le processus de sélection qu'opère la politique. Il s'agit d'une enquête par questionnaire conduite auprès d'un échantillon de personnes vivant seules ou avec des enfants dans des HLM. L'enquête avait pour terrain la métropole du Québec ainsi qu'un centre urbain de taille moyenne. Les sites ont été sélectionnés en fonction de trois critères principaux : le type de logement, leur insertion urbaine et la présence ou non d'une intervention sociale. L'échantillon compte 323 répondants, dont 143 proviennent de la métropole et 180 du centre urbain de taille moyenne. Les différents apports d'études ont été interprétés à partir de la théorie des « capacités » d'Amartya Sen. Les résultats ont été traités selon deux unités d'analyse : a) comme groupe dont les membres partagent des caractéristiques communes; b) l'échelle individuelle.

Résultats

Les perceptions positives (N= 123) sur le logement HLM quant à ses effets sur le bien-être psychologique sont plus nombreuses dans notre échantillon que les perceptions négatives. Ces perceptions positives portent d'abord sur des objectifs centraux du programme HLM, à savoir : l'offre d'un logement de qualité à un coût abordable. Le relâchement de la contrainte financière et l'accès à un logement qui, s'il n'est pas parfait, n'en constitue pas moins une solution acceptable pour certains répondants, semblent influencer positivement sur leur bien-être psychologique. Ces raisons conduisant à un effet positif ne sont toutefois énoncées que par un tiers de l'échantillon total. D'autres raisons sont aussi à prendre en considération si l'on veut comprendre l'effet positif potentiel du logement social sur le bien-être psychologique, dont le soutien social qu'il peut offrir dans certaines circonstances ou le sentiment de sécurité et de stabilité qu'il peut favorablement nourrir.

Il apparaît que la satisfaction résidentielle est la seule variable associée à chaque mesure du bien-être psychologique. Cette association peut donc être considérée comme consistante. Elle souligne l'importance de la qualité du logement et, en particulier, de ses caractéristiques physiques sur le bien-être psychologique. Cette relation a déjà été largement observée par d'autres travaux sur les relations entre le logement et la santé et le bien-être. Il est donc possible d'y voir une relation marquée par une certaine spécificité. Dans notre enquête, elle se manifeste par l'importance que revêt l'état physique du logement sur le bien-être, alors que la durée de résidence n'y apparaît en revanche pas associée. Il y a proportionnellement deux fois plus de personnes en situation de détresse psychologique sévère au sein des résidents en HLM (40 %) que dans l'ensemble de la population québécoise. Il apparaît aussi que 45,7 % des répondants déclarent souffrir d'un problème de santé ou vivre une condition de santé qui requiert une intervention régulière et continue. Comparativement à d'autres enquêtes, ce pourcentage est élevé.

Quant au bien-être des enfants, il apparaît que les niveaux de victimisation perçus des enfants sont relativement élevés, avec 71,7 % des enfants de l'échantillon qui seraient exposés à un groupe ayant une mauvaise influence sur eux, 66 % au vol, 63,5 % à des personnes qui consomment et vendent des stupéfiants, 57,2 % au risque de subir un accident de la route et 55,2 % à l'intimidation à des fins d'extorsion. Ces chiffres révèlent un tableau plutôt problématique de la sécurité des enfants qui résident en HLM.

Les trois-quarts des répondants se prononcent en effet en faveur d'un changement au sein des HLM. En ce qui a trait aux acteurs associés au changement, le premier qui se démarque est l'OMH, lequel est identifié par les trois-quarts des répondants, suivi par le répondant lui-même et ses voisins. Les résultats tracent toutefois les contours d'une situation ambivalente par rapport à la participation et au changement dans les HLM. D'un côté, les répondants déclarent souhaiter un changement dans leur HLM. De l'autre, les niveaux de participation et les acteurs qu'ils identifient sont faibles, à l'exception des activités festives et de loisir organisées par une association locale et de l'intervention de l'OMH.

Un effet positif?

Dans l'ensemble, le logement HLM semble plutôt avoir un effet positif sur le pouvoir individuel des personnes, sur leur sentiment de sécurité et sur leur capacité à conserver

un emploi lorsqu'ils en occupent un. Il s'agit toutefois d'être prudent sur les conclusions que l'on tire à partir de tels résultats. Il reste par exemple difficile de mesurer l'effet net du logement social public par rapport à d'autres facteurs sous-jacents.

Il n'empêche qu'il s'agit aussi de considérer l'hypothèse, vraisemblable selon les résultats que nous obtenons à l'aide des échelles en escalier, que le logement social public peut renforcer, par les conditions de location et le milieu de vie qu'il offre, la capacité à agir des individus qui y vivent. Les populations défavorisées qui y résident de manière très majoritaire ne disposent en effet que de peu de moyens et d'alternatives sur le marché privé pour se loger. Le logement social et, en particulier de type HLM, peut dès lors constituer une alternative à l'occupation de logements souvent peu ou mal entretenus et parfois chers. Les conditions de location que ces populations y trouvent leur permettent enfin de dégager une partie de leurs revenus de la charge d'un loyer élevé et de se sentir de ce fait mieux protégé contre les évictions ou les augmentations de loyer.

Nos travaux indiquent que le règlement d'attribution des logements HLM atteint sa cible car les caractéristiques socioéconomiques des ménages familiaux sondés correspondent effectivement à l'intention du législateur. Le logement HLM, par ses caractéristiques et sa situation dans l'espace urbain, contribue-t-il alors au renforcement des inégalités ou au développement des capacités? Les résultats de notre enquête de même que notre recension des écrits semblent indiquer que le logement n'est pas la cause de la plupart des problèmes vécus par les habitants. Il en serait cependant le reflet; le logement constituant ainsi une sorte de résumé des difficultés rencontrées.